

Équipier Première Intervention



L'équipier de première intervention est une personne formée régulièrement au maniement des matériels de première intervention pour intervenir sur un départ d'incendie dans sa zone de travail.

OBJECTIF GÉNÉRAL DE LA FORMATION :

À la fin de la formation d'équipier de première intervention incendie, le stagiaire sera capable de coordonner une intervention de lutte contre l'incendie. Il vient renforcer les témoins du début de l'incendie avec les moyens d'intervention disponibles sur place. Il se coordonne éventuellement avec d'autres équipiers et il est susceptible de guider les secours extérieurs et de faire un rapport de la situation.

MODALITÉS D'ENCADREMENT DE LA FORMATION :

Formateur spécialisé en incendie, Sapeur-pompier, Chef d'équipe SSIAP2.

PROGRAMME DE LA FORMATION (THÉORIE ET PRATIQUE) :

- ✓ Le phénomène de l'incendie et sa propagation,
- ✓ L'alarme et l'alerte,
- ✓ Les moyens d'extinction,
- ✓ L'évacuation,
- ✓ La prévention du risque incendie,
- ✓ Visite applicative.

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES :

Basée sur des études de cas, des vidéos, des démonstrations pratiques et des phases d'apprentissage.

MATÉRIELS D'APPRENTISSAGE :

- ✓ Générateur de flammes écologique alimenté au gaz,
- ✓ Extincteurs à Eau pulvérisée et Extincteurs CO₂.

MODALITÉS DE SUIVI DE L'EXÉCUTION DU PROGRAMME ET D'APPRÉCIATION DU RÉSULTAT :

- ✓ Feuille d'émargement,
- ✓ Attestation de présence,
- ✓ Livret individuel,
- ✓ Inscription au Registre de sécurité : instruction du personnel,
- ✓ Questionnaire d'évaluation de la formation.

OBLIGATIONS RÉGLEMENTAIRES :

Article R.4227-39 du Code du travail : « La consigne de sécurité incendie prévoit des essais et visites périodiques du matériel et des exercices au cours desquels les travailleurs apprennent à reconnaître les caractéristiques du signal sonore d'alarme générale, à localiser et à utiliser les espaces d'attente sécurisés ou les espaces équivalents à se servir des moyens de premier secours et à exécuter les diverses manœuvres nécessaires. »

Durée : 7H00.

Nombre de participants : Groupe de 10 participants au maximum.

Prérequis : Aucun.

Public visé : Tout salarié ou dirigeant pouvant être amené à lutter contre un incendie et susceptible d'utiliser un moyen d'extinction lors d'un début d'incendie.

Lieu : Sessions de formation dans vos locaux, pour des groupes constitués.